



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 02 mai 2022

Sécheresse - Vigilance et appel à la sobriété des usages de l'eau à partir des réseaux d'eau potable

Le département de la Vienne est marqué depuis août 2021 par un très fort déficit de pluie qui a conduit à un faible taux de recharge des nappes d'eau souterraines et à des débits de rivière bien inférieurs aux moyennes enregistrées.

Ainsi, malgré les pluies récentes ou annoncées, la situation hydrologique reste très préoccupante et risque de se poursuivre à des niveaux très bas, voire de se détériorer rapidement.

Dans ce contexte, il est de la responsabilité de tous les usagers d'utiliser l'eau de manière économe et raisonnée.

Des mesures de restriction ou de suspension de certains usages sont d'ores et déjà mises en place pour les prélèvements directs dans le milieu naturel (cours d'eau, forages, puits).

Les usages de l'eau à partir des réseaux d'eau potable passent ce jour au stade de la vigilance avec un appel à la sobriété, notamment pour des usages non prioritaires privés ou publics comme le lavage des bâtiments et des voiries, l'arrosage des espaces verts et terrains de sport, l'alimentation des fontaines et jets d'eau, le lavage des véhicules ou le remplissage des piscines privées.

Vous retrouverez le détail des mesures par secteur et par usage dans les arrêtés publiés à l'adresse suivante :

<https://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau/Des-mesures-de-limitation-ou-suspension-temporaire>

Vous pouvez également consulter le détail de ces mesures sous Propluvia à l'adresse suivante :

<https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la communication
interministérielle**

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr:



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers